

Fiche d'adhésion au club des Gentlemen d'Aunis

Année 2024

Je, soussigné (Nom, Prénom) : _____

Né le : _____

Adresse postale : _____

Adresse mél : _____

Téléphone : _____

Atteste avoir pris en compte des conditions d'adhésion au club des gentlemen d'Aunis, conditions affichées sur le site du club

ici : http://www.sitedesgentlemen.com/includes/pass_inscription.php

Et récapitulées ci-dessous :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engager à le respecter.
- Avoir pris connaissance des conditions et garanties d'assurance du club et de ses adhérents au titre de la responsabilité civile et des dommages corporels pouvant survenir au cours des randonnées organisées par celui-ci.
- Etre informé de l'intérêt de souscrire à titre personnel, auprès de l'assureur de mon choix, une assurance de personnes couvrant les dommages corporels dont je peux être victime dans les accidents de la vie.
- Devoir régler une cotisation de 25 euros pour l'année en cours.

Le certificat médical n'est plus obligatoire depuis mars 2022 pour pratiquer le cyclisme en club cycloportif non affilié à une fédération, d'autant plus que nous ne pratiquons aucune forme de compétition.

Cf lien : <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676>

Toutefois, il est fortement recommandé, en cas de soucis de santé, de consulter un médecin pour vérifier la non contre-indication du cyclisme en randonnée.

La fiche d'adhésion devra être renvoyée, renseignée et signée, accompagnée du chèque de cotisation ou du virement sur le compte de Gentlemen.

Pour les nouveaux adhérents l'adhésion au club ne sera valable que lorsque ces conditions seront remplies.

Pour les adhérents 2023 renouvelant leur adhésion en 2024, ces documents devront être fournis avant le 15 février.

L'attention de tous est attirée sur le fait que le club n'organise des randonnées cyclistes que pour ses adhérents, et qu'aucun participant n'est autorisé en dehors de ce cadre.

Fait à: _____

Le : _____

Signature : _____